

Bürgerinitiative für Habitat- und Umweltschutz

BiHU VoG



Hammerbrückweg 1 * B-4728 Hergenrath
Belgien

BiHU VoG * Hammerbrückweg 1 * B-4728 Hergenrath

TVA: BE 0690553094

Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de
la Ruralité et du Bien-Être animal

Kontakt:

A l'attention de **Mme la Ministre Mme Céline Tellier**

Mail: info@bihu.eu

Rue d'Harscamp 22

Web: www.bihu.eu

5000 Namur

via Mail: sandrine.liegeois@gov.wallonie.be

Hergenrath, 13.04.2021

Vos marques : NAT/CeT/J u B/Li D/SaL/AnA/COU202 1/5806

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le dossier ci-dessus. En juillet 2020, nous vous avons informé qu'un habitat de 4 700,00 m² du Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) sur la commune de Kelmis / La Calamine dans la région de Völkersberg a été considérablement endommagé.

Nous nous estimons chanceux que vous vous soyez occupé de cette question.

En septembre de la même année, nous avons soumis une proposition sur la manière dont une reconstruction écologiquement professionnelle de la zone endommagée pourrait être réalisée.

Nous souhaitons vous rappeler cette proposition avec des recommandations plus détaillées dans cette lettre, car le mois de mai est le bon moment pour effectuer une reconstruction de l'habitat de l'espèce prioritaire de *Muscardinus avellanarius*.

Nous tenons à vous rappeler brièvement ce concept :

1. Les nombreuses images existantes de l'habitat ont été utilisées comme base pour analyser les plantations présentes avant les dégâts.
2. Le résultat de cette analyse a été implémenté et intégré dans un système de coordonnées afin de pouvoir planifier la plantation pour la renaturation avec une précision de coordonnées.
3. Le résultat est un plan de plantation et un relevé quantitatif des besoins en matière de plantation.

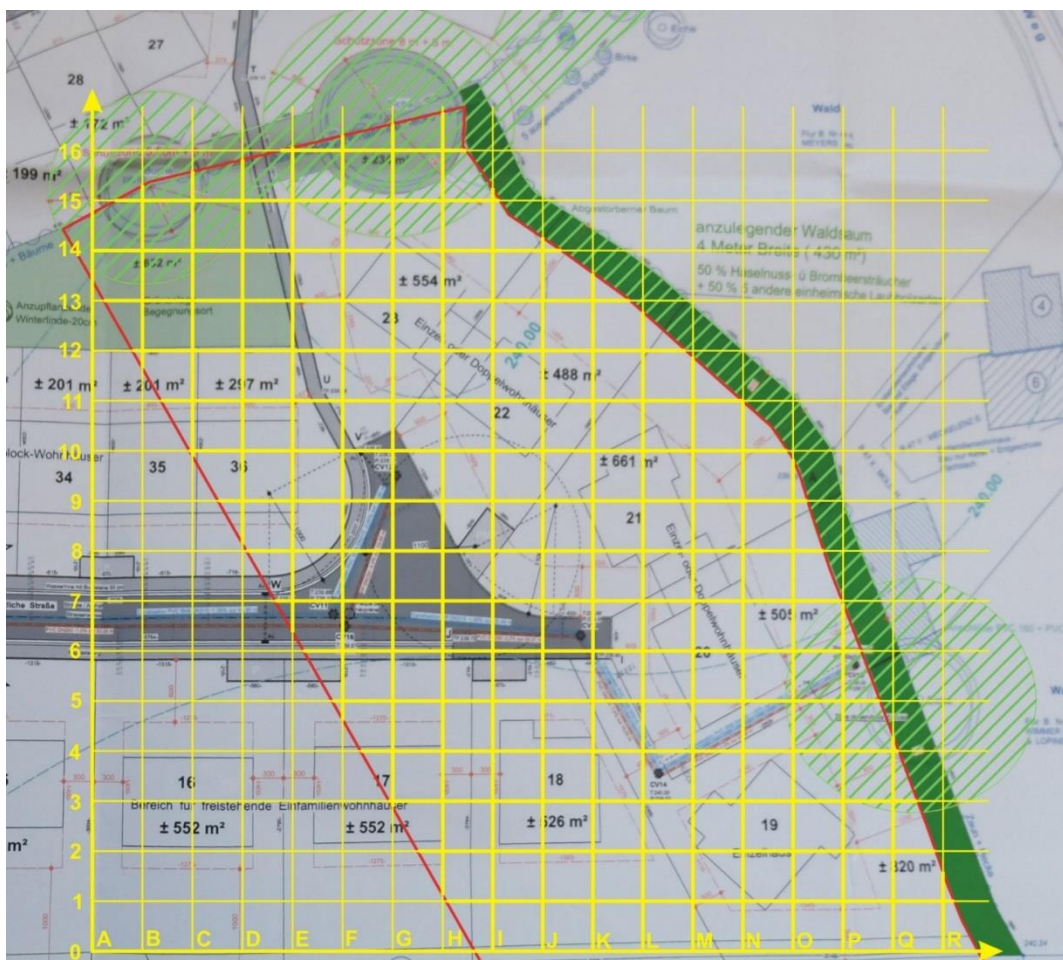


Figure 1 : Système de coordination pour la reconstruction de l'habitat prioritaire de la muscadine.

Numéro de référence	Variété	Nom latin de l'espèce	Taille de la plante	Quantité par m2
I	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	60-100 cm	2
II	Bouleau blanc	<i>Betula pendula</i>	125-150 cm	1
III	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	40-60 cm	4
IV	Aubépine	<i>Crataegus</i>	20-30 cm	4
V	Merisier	<i>Prunus avium</i>	120-160 cm	1
VI	Mûre	<i>Rubus sect. Rubus</i>	40-60 cm	3
VII	Framboise	<i>Rubus idaeus</i>	40-60 cm	3
VIII	Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>	20 cm	4
IX	Tanaisie	<i>Tanacetum vulgare</i>	Samen	5 g/m ²
X	Berce des prés	<i>Heracleum sphondylium</i>	Samen	8 g/m ²

Figure 2 : Détermination de l'espèce à utiliser pour la reconstruction à partir de l'analyse du matériel d'image.

Numéro de référence	Nom latin de l'espèce	Demande	
		Quantité	Unité
I	<i>Corylus avellana</i>	884	pièce
II	<i>Betula pendula</i>	419	pièce
III	<i>Prunus spinosa</i>	1009	pièce
IV	<i>Crataegus</i>	2010	pièce
V	<i>Prunus avium</i>	115	pièce
VI	<i>Rubus sect. Rubus</i>	3857	pièce
VII	<i>Rubus idaeus</i>	1584	pièce
VIII	<i>Cirsium arvense</i>	237	pièce
IX	<i>Tanacetum vulgare</i>	3,21	Kilogramme
X	<i>Heracleum sphondylium</i>	982,40	Kilogramme

Figure 3 : Évaluation des besoins pour la mise en œuvre de la reconstruction de l'habitat

Le plan de reconstruction détaillé est joint en annexe à cette lettre pour votre aimable attention (Annexe 1).

Pour illustrer comment la réalisation d'une reconstruction d'habitat peut avoir lieu, nous avons joint quelques photos résultant de la reconstruction d'un habitat qui a été affecté par la pose d'un gazoduc européen et qui a pu être reconstruit par la suite.



Figure 4 : Vue 1 d'un habitat reconstitué

Pour contrer la prolifération des herbes, des disques de fibres de noix de coco sont placés autour des buissons. Ceux-ci réduisent la perte d'humidité du sol et le risque de prolifération. Après environ 2 ans, les anneaux de protection se décomposent et sont complètement dégradés écologiquement.



Figure 5 : Jeunes plantes avec revêtement antifeedant

Les tubes en plastique sont utilisés contre les dommages causés par le gibier. Le matériau de la racine est recouvert d'un grillage galvanisé pour le protéger contre les souris.

Le sol a été recouvert d'un paillis d'écorce pour retarder la croissance du sol.



Figure 6 : Les distances de plantation sont comprises entre 50 cm et 70 cm. Dans cet exemple, la zone renaturalisée couvre environ 3 hectares.

Au total, 18 espèces différentes ont été plantées, mélangées en fonction de la position et de l'emplacement des plantes et de la plantation précédente. Le calcul de la plantation a été basé sur un taux d'échec de 12 %.

Cette reconstruction de l'habitat endommagé du muscardin constituerait une bonne base pour la réintroduction de cette espèce protégée. L'immigration de cette espèce peut se produire à partir du site Natura 2000 adjacent.

Nous nous attendons à ce qu'une population stable de muscardin (*Muscardinus avellanarius*) soit à nouveau présente sur ce site dans une période d'environ 3 ans.

Veillez avoir l'amabilité de vous familiariser avec cette proposition et de faire examiner dans quelle mesure le printemps de cette année peut être utilisé à cette fin.

Dans l'attente de votre précieuse réponse, nous restons à votre disposition.

Avec mes salutations distinguées

(Leo Meyers)

Président

Annexe : Proposition de reconstruction de l'habitat endommagé dans le Völkersberg, Hergenrath, communauté Kelmis / La Calamine